DREETS, Ministère chargé de l'Emploi

Orientation

Accueil - Information

A qui s’adresser ?

Pour obtenir des informations sur l’offre relative aux Titres Professionnels en région Normandie, vous pouvez vous rapprochez des agences Pôle emploi, des Missions Locales, des Cap Emploi, des conseillers en évolution professionnelle, les points relais conseils de Normandie…

Pour obtenir d’autres informations : norm.vae@direccte.gouv.fr

Pour quelles certifications ?

Titres professionnels du Ministère chargé de l’Emploi

Information sur les titres professionnels : http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-professionnelle-des-salaries/titres-professionnels

Liste nationale des titres professionnels par domaine professionnel : https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPRecherche.aspx

Déposer sa demande – La recevabilité

Nature de l’expérience prise en compte

Expérience de 1 an requise dans les métiers liés au titre professionnel ciblé et au regard des activités décrites dans le référentiel d’activités et de compétences qu’il est conseillé de s’approprier. Vous trouverez le référentiel d’activités et de compétences (REAC) de chaque titre professionnel à l’adresse ci-dessous : https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPRecherche.aspx

Contenu du dossier de recevabilité

La demande de recevabilité est effectuée par les candidats auprès des services de l’unité départementale de la Direccte pour les habitants des départements 14, 50 et 61 et auprès du siège de la Direccte à Rouen pour les habitants des départements 76 et 27.

Pour les habitants du Calvados :

Unité départementale de la Direccte 14 - Calvados
3, place Saint-Clair, BP 30004 - 14201 Hérouville Saint Clair Cedex

Pour les habitants de la Manche :

Unité départementale de la Direccte 50 - Manche
Boulevard Felix Amiot - 50102 Cherbourg Cedex

Pour les habitants de l’Orne :

Unité départementale de la Direccte 61- Orne
57 rue Cazault - BP 253 - 61007 Alençon cedex

Pour les habitants des départements 76 et 27 :

DREETS Normandie
Service Emploi – UGP, 14 avenue Aristide Briand - 76108 Rouen Cedex 1

Le document de demande de recevabilité à remplir est téléchargeable :
Recto CERFA : http://certification.afpa.fr/include/ressources/Formulaires-CERFA/IT_951_452_formulaire_recto-2.pdf

Verso CERFA : http://certification.afpa.fr/include/ressources/Formulaires-CERFA/IT_951_452_formulaire_verso-2.pdf

Attention : ne pas oublier de joindre les éléments obligatoires listés dans ce document.

Se préparer à être évalué – Les modalités d’évaluatio

Mode d’évaluation et descriptif de l’évaluation

Un jury se prononce sur l’attribution du titre professionnel en s’appuyant sur :

Une mise en situation professionnelle reconstituée ou un ensemble d'éléments à produire
Le Dossier Professionnel (DP) que le candidat aura préalablement renseigné dans le cadre de l’accompagnement méthodologique qu’il pourra suivre s’il le souhaite
Un entretien final.

Quel accompagnement ?

Il s’agit d’accompagner le candidat à la rédaction du Dossier Professionnel et de le préparer à l’épreuve de mise en situation du jury. Pour en savoir plus, se renseigner auprès des agences Pôle emploi, des Missions Locales, des Cap Emploi, des conseillers en évolution professionnelle, des points relais conseils…

Valider son expérience - Le jury

Qui sont les membres du jury ?

Le jury est composé au minimum de deux professionnels salariés et/ou employeurs du métier visé qui ont été préalablement habilités par la DREETS.
Les professionnels doivent avoir exercé le métier pendant au moins 3 ans et ceci depuis moins de 5 ans.

Fonctionnement et calendrier

Se renseigner auprès des agences Pôle emploi, des Missions Locales, des Cap Emploi, des conseillers en évolution professionnelle, des points relais conseils…

Poursuivre le projet

Les résultats sont communiqués à l’issue des épreuves par le jury mais sont officialisés lors de la signature par la DREETS du diplôme ou du livret de certification en cas de validation partielle.

Le coût

Pour la prise en charge financière, se renseigner auprès des agences Pôle emploi, des Missions Locales, des Cap Emploi, des conseillers en évolution professionnelle, des points relais conseils, des entreprises, la Région pour les demandeurs d'emploi, ou sur le site national ci-dessous :
http://www.vae.gouv.fr/vous-etes-un-particulier/preparer-la-validation/comment-se-preparer-202
http://www.vae.gouv.fr/vous-etes-employeur/